

du Conseil d'Etat et relevons aussi également que les trois mois où il n'y a pas de perception d'impôts il y a aussi au niveau des communes des perceptions de la contribution immobilière, des taxes de base liées à l'épuration ou aux déchets; ces trois mois sans impôts directs servent aussi aux communes.

Lässer Claude, Directeur des finances. J'ai juste quelques remarques ou réponses à donner au Député Rossier. Tout d'abord je constate que M. le Député Rossier n'a rien contre un peu plus d'administration, j'en prends note, c'est un constat que je réutilisera à l'occasion. Je constate aussi que selon lui le paiement des primes d'assurance-maladie n'est pas un problème. Pour moi, c'est un scoop, très honnêtement. Parce qu'on le paie chaque mois, ce n'est plus un problème? les gens oublient qu'ils paient cela? on n'en parle plus du tout? J'enregistre aussi le scoop. Sur un mode un peu plus sérieux, j'aimerais lui dire que, ce n'est pas sa proposition je suis d'accord mais il l'a évoqué comme un progrès, dès le moment où on en arrive à la perception de l'impôt par débit direct, M. le Député, c'est un retour en arrière démocratique. Cela veut dire que l'on déresponsabilise complètement le citoyen contribuable. Et bientôt on le prendra à la source et on découplera complètement ce citoyen contribuable de son sens de la responsabilité et de son rapport à l'Etat et ça c'est une démarche qui est beaucoup plus grave qu'on ne peut l'imaginer. Et pour terminer j'aimerais lui donner un scoop mais un scoop réel: lorsqu'il me conseille de demander au canton de Vaud de nous mettre à disposition son logiciel, j'aimerais lui dire qu'actuellement nous sommes en train de changer de logiciel, nous avons pas mal avancé et nous avons vendu notre logiciel au canton de Vaud qui veut aussi le changer. Ce n'est pas une plaisanterie, c'est sérieux. Cela étant, avec l'engagement qui est pris, parce qu'effectivement le gros problème qu'il y a aujourd'hui, je le reconnaiss, c'est la question de l'impôt fédéral direct. C'est vrai que pour ceux qui le paient – parce qu'il faut voir qu'il y a une bonne tranche de la population qui ne paie pas d'IFD –, et qu'il y a un gros montant à payer en une seule fois, là il y a quelque chose à améliorer, on est entièrement d'accord. On va s'y mettre et c'est avec cet engagement que je vous demande de rejeter la motion parce qu'elle n'est pas appropriée par rapport à l'instrument qu'il faut utiliser pour faire ces corrections. Et je n'exclus pas qu'on augmente aussi le nombre d'acomptes cantonaux, cela est possible, mais je ne pense pas que c'est la bonne formule d'aller à 12. Je vous invite donc à refuser la motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 68 voix contre 16. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Décailliet (FV, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 16.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baoudou (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Eter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nussbaumer (FV, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 68.

S'est abstenu:

Kolly (SC, PLR/FDP). Total: 1.

Motion M1033.07 Jean-Louis Romanens/ Emmanuelle Kaelin Murith

(adaptation du délai accordé pour bénéficier de l'imposition différée sur les gains immobiliers en cas de vente et rachat d'un logement familial)¹

Prise en considération

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse, cette fois rapide ou plutôt pour une fois rapide. Comme praticien dans le domaine fiscal, nous nous sommes rendu compte que la teneur actuelle de la loi en relation avec le remplacement des bénéfices dans la vente de la maison familiale et l'acquisition ou la construction d'une nouvelle ne collait plus avec la réalité de tous les jours. En effet, le contribuable disposait d'une année avant la vente et d'une année après pour bénéficier du remplacement du bénéfice. Ce délai est très souvent insuffisant en raison des difficultés rencontrées pour obtenir un permis de construire: les procédures sont compliquées et les oppositions sont nombreuses. Le remplacement est également inter-cantonal. La personne qui s'installe dans un autre canton se laisse souvent un moment de réflexion avant de construire ou d'acquérir un nouveau bien à son nouveau domicile. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat l'a bien admis et nous le remercions d'avoir accepter de prolonger ce délai de deux ans avant et de deux ans après. Nous avions demandé trois après pour être cer-

¹ Déposée et développée le 11 octobre 2007, BGC p. 1539; réponse du Conseil d'Etat BGC février 2008 p. 267.

tains d'en obtenir deux. Aussi nous nous rallions à la conclusion du Conseil d'Etat dans sa réponse et nous vous invitons, Mmes et MM. les Députés à soutenir la motion dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Le groupe libéral-radical est aussi favorable à cette motion qui prolonge le délai pendant lequel les propriétaires de bien immobiliers peuvent bénéficier de l'imposition différée sur les gains immobiliers. Cette motion permet l'application équitable de la volonté du législateur. Je dis équitable car pourquoi privilégier le propriétaire qui a trouvé tout de suite une nouvelle maison par rapport à un autre propriétaire qui n'a pas pu encore trouver sa future demeure ou qui doit la construire, ce qui peut prendre plus de temps que prévu. Augmenter de deux ans avant, deux ans après, vu ce qui se fait dans les autres cantons nous paraît aussi raisonnable. Donc nous nous rallions à la proposition du Conseil d'Etat.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Die CVP-Fraktion unterstützt die Motion unserer Kollegen Jean-Louis Romanens und Emmanuelle Kaelin Murith einstimmig. Wir sind der Auffassung, dass man diese Fristen etwas ausdehnen sollte. Ich habe mir erlaubt, hier noch einen Blick auf die Westschweiz hinauszuwerfen und man stellt fest, dass andere Kantone längere Fristen haben, die teilweise im Gesetz nicht festgelegt sind: Zürich: angemessen. Solothurn: 2 Jahre. Thurgau: angemessen. Luzern: plus/minus 2 Jahre und Appenzell Innerrhoden: 3 Jahre. Nur damit man auch aus der Deutschschweiz vielleicht noch einige Informationen hat. Wir unterstützen diese Motion.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Das Mitte-Links-Bündnis nimmt diese Motion im Sinne des Staatsrates an.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre propose d'accepter la motion dans le sens proposé par le Conseil d'Etat, à savoir deux ans avant et deux ans après l'aliénation.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Après examen, le groupe socialiste a estimé que cette motion constituait également et, enfin devrais-je dire ce matin, un geste envers les familles. Le groupe soutiendra dès lors cette motion dans le sens des considérants du Conseil d'Etat.

Lässer Claude, Directeur des finances. En entendant l'introduction du motionnaire, j'ai eu une crainte, j'ai cru qu'il allait vite retirer sa motion. Mais il m'a tout de suite rassuré. Blague mise à part, je constate qu'il y a unité de vue, tant avec les motionnaires qu'avec les intervenants, je crois donc qu'on ne va pas perdre de temps et vous invite à voter cette motion dans le sens

de la réponse du Conseil d'Etat, c'est-à-dire deux ans avant et deux ans après.

- Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 79 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bus-sard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dé-caillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fros-sard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauer (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Nussbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

- La séance est levée à 12 heures.

Le Président:

Patrice LONGCHAMP

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire
